

## Des Nouvelles de l'ADA

### **Accès des demandeurs d'asile en préfecture : des délais inacceptables**

Lorsque les candidats à la demande d'asile arrivent en France, à Grenoble par exemple, ils se présentent à la Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) qui leur procure, entre autres prestations, un rendez-vous à la préfecture. Le passage en préfecture leur permet d'entamer la procédure de demande d'asile, première étape avant de pouvoir accéder – un jour peut-être – au statut de réfugié. Une partie d'entre eux pourront recevoir une allocation 45 jours après leur passage en préfecture, et parfois – au bout d'un temps plus ou moins long – un hébergement.

La loi impose que tout demandeur d'asile soit reçu en préfecture dans un délai de 3 jours au plus tard, 8 jours en cas de forte affluence. En mai 2024, le Conseil d'État a décrété une obligation de résultats et non de moyens.

Depuis l'automne 2024, les rendez-vous en préfecture sont délivrés dans des délais de plus en plus longs. Mi-janvier, ces délais étaient de 2 mois et précarisent encore plus les exilés qui viennent d'arriver : ce retard repousse d'autant l'envoi du récit à l'Ofpra, la réception de l'allocation, la demande d'un hébergement, etc.

Devant cette situation inacceptable, nous proposons aux demandeurs d'asile les plus vulnérables (familles et femmes seules) de déposer un référé-liberté au Tribunal Administratif, avec l'aide d'un avocat. Cette procédure permet au juge administratif de prendre en urgence des mesures pour préserver des libertés fondamentales en cas d'atteinte grave et illégale de l'administration, ici la liberté de déposer une demande d'asile dans les délais impartis par la loi.

Le tribunal demande à la préfecture que les personnes soient reçues dans le délai légal. Sinon, une astreinte est fixée par jour de retard, à verser au demandeur d'asile ; la préfecture est également condamnée à régler les frais d'avocat. L'ADA fait en même temps une intervention volontaire : il s'agit d'un mémoire sur la situation générale des demandeurs d'asile et la précarité des personnes les plus vulnérables. L'audience a lieu 48 heures après le dépôt du dossier et la décision est rendue le même jour ou le lendemain. Une salariée de l'ADA se rend fréquemment avec le demandeur d'asile au Tribunal Administratif pour argumenter sur le mémoire.

Entre le début décembre et la 3ème semaine de janvier, 25 référés ont été déposés. Vingt-et-une ordonnances ont été prises, enjoignant la préfecture à délivrer un rendez-vous rapide. Fin janvier, pas une seule de ces ordonnances n'a été exécutée par la préfecture. **Bilan financier pour la préfecture : 17 600 euros de condamnation au paiement des frais aux avocats et 5 500 euros d'astreintes au profit des demandeurs d'asile (pas encore été payées mais elles le seront).**

**La demande d'asile a vraiment besoin d'être défendue...**

**L'ADA reste aux côtés des plus vulnérables pour faire respecter leurs droits.**

**Merci de votre aide et de votre soutien !**



## Actualités de l'ADA

**L'Assemblée Générale de l'ADA** aura lieu le  
**Vendredi 14 mars 2025 à 18h dans les locaux de l'ADA,**  
5 rue de l'Ancien Champ de Mars.

Cette assemblée générale est **ouverte à tous et toutes**.

Elle sera suivie d'un moment convivial autour d'un verre partagé.  
C'est dans le CDI de l'ancien Lycée Jean Jaurès que se tiendra cette assemblée, salle mise à disposition pour l'occasion par les associations musicales.



**Rencontre avec les écrivains publics de la ville de Grenoble :** les écrivains publics assurent des permanences dans les Maisons des Habitants. Ils aident les personnes pour tout type de démarches administratives (lecture de courrier, rédactions, ouverture de droits auprès des administrations, demande à la préfecture pour titre de voyage par exemple). Deux salariées de l'ADA ont rencontré une dizaine d'écrivaines publiques pour expliquer les missions de l'ADA, échanger sur les pratiques de chacun afin de mieux travailler ensemble et de façon complémentaire.

**Rencontre avec les étudiants de l'ENSIMAG :** l'École Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées de Grenoble forme des ingénieurs en informatique. Une salariée de l'ADA est intervenue lors d'une table ronde portant sur les enjeux sociétaux du numérique devant les étudiant(es). Était également présent le chef de service des médiateurs numériques de la ville d'Echirolles. L'ADA est confronté au quotidien à la maltraitance institutionnelle due à la numérisation des services publics. L'échange avec les étudiants a mis en lumière l'impact du numérique sur de nombreuses personnes, exilées ou non : difficultés provoquées par la numérisation des démarches, comment faire si on ne « rentre pas dans les cases » prévues sur le formulaire, etc... La discussion a ainsi permis aux étudiants d'introduire du réel dans une formation théorique par nature.



**Soirée Abri-Saint'E :** Décembre 2024, l'association l'Abri Saint'E qui accueille des personnes sans abri pour une semaine à l'initiative du 115, a fait appel à l'ADA pour une présentation du parcours de demande d'asile. Le local de l'Abri Saint'E est mis à disposition par la mairie de Saint Egrève et peut accueillir deux adultes ou un adulte et un enfant. Les bénévoles de l'Abri Saint'E sont venus nombreux et souhaitent que l'on puisse renouveler ce type de rencontre.

Une des participantes à cette rencontre, enseignante au Département Carrières sociales de l'IUT2 de Grenoble, a ensuite sollicité l'ADA pour une présentation similaire devant les étudiants fin janvier 2025 pour ses élèves de 3<sup>ème</sup> année.

**SOLENCIEL – Parcours de Sortie de Prostitution (PSP) :** en décembre 2024, une quinzaine de bénévoles et salariés se sont rendus dans les locaux de Solenciel. Cette association est agréée par l'état pour accompagner les personnes souhaitant sortir de la prostitution et désirant démarrer une nouvelle vie. Une des premières tâches de Solenciel est de monter un dossier pour tenter d'obtenir un récépissé PSP avec la personne. Ce dossier est présenté devant une commission en préfecture.

L'accompagnement proposé par Solenciel est très riche ([en savoir plus ...](#)).



En octobre 2023, l'ADA a choisi de faire effectuer le ménage de ses nouveaux locaux par des personnes accompagnées par Solenciel.

**Formation AGIR** : la réunification familiale, droit octroyé par la loi aux personnes bénéficiant d'une protection internationale est assurée en Isère par l'ADA depuis plusieurs années. C'est désormais une des missions du programme AGIR, qui assure le suivi des personnes réfugiées. Les travailleurs sociaux de l'association Alpha 3A, en charge du programme AGIR en Isère, ignoraient les démarches nécessaires à la réunification familiale : **l'ADA a organisé une formation pour les professionnels de cette association** basée à Grenoble et le Nord-Isère. Grâce à notre association, **seize travailleurs sociaux ont pu repartir avec un guide de travail détaillant ces procédures complexes.**

**Formation PPSM** : Grâce aux formations proposées par la Maison de la Vie Associative et Citoyenne de Grenoble, une salariée et deux bénévoles se sont formées au Premier Secours en Santé Mentale. Cette formation se déroule sur 2 jours. Cette formation développe **une méthode pour apprendre à aider** les personnes souffrant de troubles psychiques. L'ADA remercie la Maison de la Vie Associative et Citoyenne de Grenoble pour l'organisation de ces formations.



**Réseaux Sociaux** : L'ADA a quitté X et est désormais présent sur [Bluesky](#). L'ADA est aussi présent sur [LinkedIn](#).

## Un éclairage sur l'une des activités de l'ADA : la réunification familiale

L'ADA a développé, depuis de nombreuses années, des compétences dans le cadre de la réunification familiale. Il s'agit d'une démarche particulièrement longue et complexe aussi bien pour les demandes de visa que pour les recours en cas de refus de visas. Tant que la famille n'est pas réunie, la personne protégée ne peut envisager sereinement l'avenir et son intégration car la famille est souvent en danger dans le pays d'origine.

[En savoir plus sur le droit et les démarches ...](#)

## Actualités de la demande d'asile

### Territorialisation de la CNDA



Tribunal Administratif de Lyon

La CNDA a ouvert ses cours territoriales et **de plus en plus de demandeurs d'asile accompagnés par l'ADA sont convoqués à Lyon**. Certains demandeurs d'asile continueront à être convoqués à Montreuil s'ils sont originaires d'un pays dont la CNDA estime que la situation géopolitique y est particulièrement complexe (exemple : le Népal, le Rwanda, la Syrie, ...). Ceci peut donc être amené à évoluer.

De même si la langue du demandeur est rare ou peu utilisée et qu'il est difficile de trouver des interprètes, ces personnes continueront à être convoquées à Montreuil. Cela engendre une plus grande complexité pour les avocats qui peuvent être convoqués un jour à Montreuil, le lendemain à Lyon ou à Nancy par exemple. Des audiences seront sûrement reportées s'il y a un conflit dans les agendas.

La tenue des audiences à la cour territoriale de Lyon continue pour l'instant en formation collégiale, c'est-à-dire avec 3 juges (président ou présidente, assesseur(e) nommé(e) par le Conseil d'Etat et assesseur(e) proposé(e) par le HCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU).

La crainte est que la formation de juge unique ne soit généralisée à toutes les audiences. Cette formation est pour l'instant réservée aux personnes en procédure accélérée. Est-il besoin de rappeler que fin 2023, un juge de la CNDA a été destitué suite à des prises de position sur les réseaux sociaux mettant en doute son impartialité.

L'avantage pour les bénévoles et salariés de l'ADA est qu'il nous est plus facile d'assister aux audiences, ce qui est toujours très formateur.

**Changement de préfet** : par décret du 6 novembre 2024, Madame Catherine Seguin a été nommée préfète de l'Isère. On ne peut pas dire que la situation des personnes étrangères en Isère se soit améliorée depuis son arrivée. Le collectif d'associations grenobloises « Bouge ta pref » dénonce, depuis le printemps 2024, l'immense difficulté à laquelle sont confrontées les personnes pour obtenir un rendez-vous en préfecture afin de déposer une première demande de titre de séjour ou un renouvellement, et encore plus ubuesque pour retirer un titre de séjour qui est disponible en préfecture. Comme expliqué dans l'édito de cette newsletter, l'ADA constate que les primo-arrivants en demande d'asile sont également maintenant impactés par les carences de la préfecture. Mais cela concerne aussi toutes les personnes en procédure Dublin qui doivent attendre, plus de 3 mois après expiration du délai de transfert, un rendez-vous en préfecture pour que leur procédure soit requalifiée en normale ou accélérée et enfin déposer leur demande d'asile en France.

### Rejet par ordonnance des recours à la CNDA

Le 3 décembre 2024, l'association des avocats ELENA France a publié un communiqué et lancé un appel à la grève pour dénoncer le recours massif aux ordonnances pour rejeter des dossiers devant la CNDA et qui visent particulièrement les Bangladais(es).

[Voir le communiqué ...](#)

**Les dernières nouvelles du programme AGIR** : pour l'Isère, le nombre de personnes réfugiées suivies par AGIR a été fixé à 510 en 2025 soit 10 de moins qu'en 2024, alors que le programme AGIR a cessé l'accueil de nouvelles personnes depuis juillet 2024 faute de budget. L'association Alfa3A est en charge du programme AGIR sur l'Isère.

Actuellement, l'accompagnement des nouveaux réfugiés n'a toujours pas débuté, toujours faute de déblocage de budget. Alpha3 a ouvert un poste pour pallier les défaillances du programme Agir. L'ADA a échangé avec Alfa3A et avec la SPADA (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile) pour positionner une vingtaine de personnes très vulnérables pour les premiers suivis, afin qu'elles ne soient pas « oubliées ».



AGIR pour le logement et l'emploi des personnes réfugiées

## Conseils de Lecture



Le Ventre de l'Atlantique est le premier roman de Fatou Diome, écrivaine franco-sénégalaise. Il est paru en 2003 aux éditions Anne Carrière.

Ce roman met en scène les rêves d'émigration des jeunes Sénégalais vers la France

**ADHEREZ / READHEREZ**